

# FICHE D'INSCRIPTION

## Jeunes Joueurs & Arrivants



Soft Air Club / Jeunes Joueurs & Arrivants / Responsable / JuBu

Nom :

Prénom :

Pseudo :

Date de naissance :

Adresse :

N° postal :

Localité :



Joindre 1 Photo

Veillez remplir d'une **X** tout les champs correspondants

Statut :

Jeune Joueur (mineur)

Arrivant (majeur)

Mon niveau actuel :

Jamais pratiqué

Entre amis, mais pas sérieusement

Au sein d'une Team / Association \*

\* Si cochée, la quelle ?

Comment êtes vous arrivé à la section ?

  

Lieu :

Date :

Signature\* :

\* Du représentant légal

# CONDITIONS GENERALES

## Jeunes Joueurs & Arrivants



Soft Air Club / Jeunes Joueurs & Arrivants / Responsable / JuBu

---

Dans le cadre de ses engagements aux pratiques du soft air, le Soft Air Club, et en vertu de sa DC10 du 09.02.2008, met à disposition un encadrement aux "jeunes joueurs & arrivants".

Ces derniers sont tenus de respecter les conditions suivant:

- La section "Jeunes joueurs & Arrivants", est un organe encadré et parrainé par le Soft Air Club, l'inscription à cette section, est indépendante à celle du Soft Air Club au sens de ses statuts, et de sa DC07 24.02. 2007 – 09.02.2008.
- Les instructeurs ainsi que le Soft Air Club, se décharge de toutes responsabilités en cas d'accidents corporels, particulièrement due aux non respects des normes de sécurités d'usage ou établies par la section "Jeunes Joueurs & Arrivants", à défaut, les statuts et règlements du Soft Air Club, font foi sur tous litiges occasionnels ou autres dispositions relatif à la pratique du soft air.
- Les instructeurs étant bénévoles indépendants, ils se réservent le droit d'exclure toutes personnes présentes dans le cadre de la section "Jeunes Joueurs & Arrivants" et dont ils jugent le comportement déplacé ou agressif.
- L'âge minimum à l'accès à la section "Jeunes Joueurs & Arrivants" est de 14 ans. Une décharge devra être signée par le représentant légal. Les jeunes de moins de 18 ans doivent venir, au moins la première fois, accompagnés par un représentant légal.
- Tous joueurs (quel que soit son âge), désirent s'inscrire au Soft Air Club, devront obtenir leur "Brevet" indispensable à l'inscription au sein de l'association. Seuls les instructeurs sont habilités à le délivrer.

La durée d'encadrement et d'instruction est indéterminées, seuls les instructeurs sont habilité à juger du perfectionnement du joueur, et de fait à libérer l'engagement à l'instruction. Toutes personnes de moins de 18 ans, qui aura atteint un niveau d'instruction jugé suffisant, peut s'il le désir continuer son perfectionnement au coté du staff instructeurs.

- Une participation aux frais de gestion et d'encadrements de CHF 10.- est demandée aux "Jeunes Joueurs & Arrivants" à chaque participation au sein de la section. Les billes sont misent à disposition dans le cadre de la section "Jeunes Joueurs & Arrivants" et ce lors de parties d'instruction. La section ou les instructeurs offrent la possibilité de stocker les répliques dans un local sécurisé appartenant au Soft Air Club, et de les restituer avant chaque rendez-vous, ou sur demande. La section ou les instructeurs offrent la possibilité de mettre à disposition, des tenues et de louer des répliques, au besoin, et sous réservations.
- Le port d'un masque facial est vivement conseiller, notamment pour les moins de 18 ans, les lunettes de sécurité sont soumis à l'approbation des instructeurs et sont obligatoires.
- Les présentes "Conditions générales" sont à présenter dûment signé lors de la première participation, aucunes considérations sera prise sans cette démarche.

Je certifie avoir pris connaissance et approuvé ces dites Conditions générales ci-dessus.

Nom: \*

Prénom : \*

Date:

  

Signature:

\* Du représentant légal